Montbéliard (25) : un enfant de 12 ans reconnu coupable d’apologie du terrorisme. Il avait enregistré plus de 1700 vidéos de propagande ou de massacres à caractère djihadiste et en partageait par le biais de messageries cryptées

21/08/2024 à 20h54



Le procureur de la République de Montbéliard Paul-Edouard Lallois a annoncé qu’un enfant de 12 ans a été reconnu coupable ce mercredi d’apologie d’actes de terrorisme. Depuis décembre 2023, le garçon, «présentant d’importantes vulnérabilités», avait enregistré plus de 1700 vidéos de propagande ou de massacres à caractère djihadiste. Il en partageait également par le biais de plusieurs messageries cryptées.

Durant une audience à huis clos de près de quatre heures devant le juge pour enfants, il a reconnu s’être intéressé à l’islam, puis être tombé dans des canaux de discussions de

type Discord et Telegram. «*Il a pu participer à des discussions relevant de l'islamisme radical et nous a expliqué à plusieurs reprises avoir été embrigadé*», a précisé le procureur, qui avait annoncé début juillet l'ouverture de poursuites contre l'enfant. **Étant donné son jeune âge, le garçon, résidant à Sochaux (Doubs), ne pouvait depuis lors pas être placé sous contrôle judiciaire. Il fait donc l'objet de mesures judiciaires éducatives provisoires avant la prononciation de la sanction pénale. Celle-ci adviendra dans sept mois, a précisé le procureur.**

Pour le moment, le garçon, séparé de sa famille, est placé dans une structure collective relevant de la protection judiciaire de la jeunesse, où il bénéficie de soins et de mesures éducatives. **Ses parents, mis hors de cause, sont séparés.** Le mineur vivait chez sa mère avec le reste de la fratrie. Enfant discret, renfermé sur lui-même, il n'avait pas fait parler de lui dans son établissement scolaire ni à l'extérieur «que ce soit en tant que mis en cause ou de victime», a détaillé le magistrat. C'est son activité sur internet qui a attiré l'attention des enquêteurs.

Le Figaro